



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES
DES DEUX RIVES

CONSEIL COMMUNAUTAIRE
SEANCE DU 3 juin 2021

L'an deux mille vingt et un, le trois juin à quatorze heures trente, le Conseil Communautaire légalement convoqué par courrier du 28 mai 2021, s'est réuni à la salle des fêtes de Lamagistère, sous la présidence de Monsieur Jean-Michel BAYLET, Président de la Communauté de Communes des Deux Rives.

2021D1-1-3-109

**OBJET : ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL (PLUI-H) TENANT LIEU DE PLAN LOCAL
D'HABITAT (PLH) - AVENANT**

Etaient présents :

Commune d'AUVILLAR	: M. RENAUD Olivier (a donné pouvoir à JM. MONESTES) : M. MONESTES Jean-Michel
Commune de BARDIGUES	: M. MARTIN Henri
Commune de CASTELSAGRAT	: Mme FILLATRE Francine (a donné pouvoir à B. DOUSSON)
Commune de CLERMONT SOUBIRAN	: M. DEPASSE Guy
Commune de DONZAC	: M. TERRENNE Jean-Paul : Mme GAILLARD Elisabeth
Commune d'ESPALAIS	: M. MOLLE Marcel
Commune de GASQUES	: M. MERIEL Guy
Commune de GOLFECH	: M. BENOIT Pascal (a donné pouvoir à P. CHARPENTIER) : Mme CHARPENTIER Pierrette
Commune de GOUDOURVILLE	: M. BARROS Gérard : M. BOUYAT Daniel
Commune de GRAYSSAS	: Mme CLUCHIER Marie Christine
Commune de LAMAGISTERE	: M. DOUSSON Bruno : Mme VRECH Régine
Commune de LE PIN	: M. RATTO Stéphan
Commune de MALAUSE	: Mme MAERTEN Marie Bernard : M. MARTINAT Emmanuel
Commune de MANSONVILLE	: M. BERTHET Christian

Commune de MERLES	: M. SERGAS Serge
Commune de PERVILLE	: M. DELFARIEL Eric
Commune de POMMEVIC	: M. DELACHOUX Jean-Paul
Commune de SAINT ANTOINE	: M. DUPUY Jean
Commune de SAINT CIRICE	: M. BENVENUTO Raymond
Commune de SAINT CLAIR	: M. BONGIOVANNI Gérard
Commune de SAINT LOUP	: M. REBEL Stéphane (a donné pouvoir à C. BOISSEAU)
Commune de SAINT MICHEL	: M. DUPOUY Joël
Commune de SAINT PAUL D'ESPIS	: M. MARCHIOL Lido
Commune de ST VINCENT LESPINASSE	: M. BOYER Serge
Commune de SISTELS	: M. BOISSEAU Christophe
Commune de VALENCE D'AGEN	: M. BAYLET Jean Michel
	: Mme BRU Laetitia (a donné pouvoir à B. GROUSSOU)
	: M. GIL Philippe
	: M. GROUSSOU Bernard
	: Mme LECORRE Christiane
	: M. LOPES Ernest (a donné pouvoir à P. GIL)
	: Mme PERE Catherine (a donné pouvoir à C. LE CORRE)
	: M. ZANIN Daniel (a donné pouvoir à E. DELFARIEL)
	: M. TOURNE Jacques

Absents excusés :

Commune de DUNES	: M. ALARY Alain
	: Mme BOUVIER Lina
Commune de MONTJOI	: M. EURGAL Christian
Commune de VALENCE D'AGEN	: Mme LAROUSSINIE Francine
	: Mme DARPARENS-GOUIFFES Valérie
	: Mme DUBOIS Corinne

Assistaient à la réunion :

M. BRAJOUX Pascal	: Directeur Général des Services
Mme RUAMPS Laura	: Rédacteur Principal 2ème classe
Mme DABERNAT Chrystelle	: Attaché Territorial
M. AILHAS Gérald	: Trésorier de VALENCE D'AGEN

Madame CHARPENTIER Pierrette a été désignée Secrétaire de séance.

2, RUE DU GÉNÉRAL VIDALOT 82403 VALENCE D'AGEN CEDEX

Tél. : 05.63.2992.00 – Fax : 05.63.2992.01

Site : <http://www.cc-deuxrives.fr>

Email : info@cc-deuxrives.fr

2021D1-1-3-109

**OBJET : ÉLABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME
INTERCOMMUNAL (PLUI-H) TENANT LIEU DE PLAN LOCAL D'HABITAT
(PLH)
AVENANT**

Le Président rappelle qu'un marché public a été lancé en 2016 par voie d'appel d'offres ouvert selon les dispositions du Code des marchés publics.

L'objet de cet appel d'offres porte sur les missions d'étude, d'animation et de coordination pour l'élaboration du PLUI-H sur le territoire de la Collectivité.

Les prestations sont divisées en quatre tranches :

Tranche	Désignation
Tranche ferme	Élaboration du PLUI-H
Tranche conditionnelle 1	Étude dérogatoire à l'amendement Dupont (Article L 111-6 du Code de l'Urbanisme)
Tranche conditionnelle 2	Étude dérogatoire à l'amendement Dupont (Article L 111-6 du Code de l'Urbanisme)
Tranche conditionnelle 3	Étude dérogatoire à l'amendement Dupont (Article L 111-6 du Code de l'Urbanisme)

Le groupement conjoint dont l'entreprise URBACTIS, sise à Montauban, est le mandataire solidaire a été déclaré titulaire par la délibération N° 2016D1-1-47 prise au cours de la tenue du Conseil Communautaire en date du 25 mars 2016.

Pour rappel, le groupement est constitué des cotraitants suivants :

Cyrille BONNET, Architecte Urbaniste 12000 RODEZ
EOHS SARL 69009 LYON
IDE ENVIRONNEMENT 31000 TOULOUSE
CABINET THIBAUD 31200 TOULOUSE

La Commission d'Appel d'Offres s'est tenue le 1^{er} juin 2021 pour décider des modifications devenues nécessaires quant à l'exécution du présent marché.

En effet, lors de la tenue de la conférence intercommunale des maires du 18 février 2021, il a été convenu de réexaminer le projet de PLUI-H, suite aux avis des Personnes Publiques Associées.

Aussi, il est nécessaire de reprendre des études avant l'arrêt du PLUI-H en mobilisant à nouveau le bureau d'études URBACTIS et son équipe.

Les délais de réalisation du marché sont ainsi allongés avec un nouvel arrêt du PLUI-H prévu pour le premier trimestre 2022.

Le coût de ces missions supplémentaires s'élève à 36 015,00 € H.T soit 43 218,00 € T.T.C et conduit à une augmentation de 19,0 % du montant initial du marché.

Le coût total du présent appel d'offres est de 384 183,00 € H.T.

En conséquence, le Président propose :

- d'approuver ledit avenant ;
- de l'autoriser, ou son représentant, à signer l'avenant correspondant et toutes les pièces contractuelles rattachées à l'exécution des nouvelles études.

LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Après en avoir délibéré et à l'unanimité

DECIDE

- d'approuver ledit avenant ;
- d'autoriser le Président ou son représentant, à signer l'avenant correspondant et toutes les pièces contractuelles rattachées à l'exécution des nouvelles études.

Fait à Valence d'Agen, le 3 juin 2021
Au registre sont les signatures

Pour extrait conforme
A Valence d'Agen, le 4 juin 2021

Le Président de la Communauté de Communes
des Deux Rives



Signature of Jean Michel BAYLET, President of the Communauté de Communes des Deux Rives.

Jean Michel BAYLET

Certifié exécutoire

Reçu en Préfecture le

Affiché sur le panneau des annonces légale et publié sur le site internet le

12 JUIN 2021

12 JUIN 2021

AR PRÉFECTURE

ELABORATION D'UN PLAN LOCAL D'URBANISME INTERCOMMUNAL TENANT LIEU DE PLAN LOCAL D'HABITAT - AVENANT

Numéro de l'acte : 2021D1_1_3_109

Date de la décision : 03/06/2021

Identifiant unique de l'acte : 082-248200016-20210603-2021D1_1_3_109-DE

Acte transmis par : FURLAN Sophie

Collectivité emettrice : CC DEUX RIVES

Date de l'accusé de réception : 12/06/2021

Nature de l'acte : Délibérations

Matière de l'acte : Commande Publique / Marchés publics / avenants (hors maîtrise d'oeuvre et conventions de mandat)

Document : [99_DE-082-248200016-20210603-2021D1_1_3_109-DE-1-1_1.pdf](#) (Document original)

Date de dépôt de l'acte : 12/06/2021 07:51:58

Date d'envoi de l'acte : 12/06/2021 07:52:46

Date de réception de l'AR : 12/06/2021 08:06:33